

Equipier de Première Intervention & Mise en sécurité des personnes (E.P.I)

Cadre réglementaire

Art R 232.12 du code du travail
Directive APSAD R6

Bénéficiaires

L'ensemble du personnel

Finalité de l'action

Conformément aux obligations légales du chef d'entreprise, avoir dans un établissement un effectif suffisant de membre du personnel prêt à intervenir efficacement en cas de départ d'incendie.

Objectif de la formation

Donner aux participants la capacité à réagir en début d'incendie, avec les moyens appropriés et les connaissances des procédures de la mise en sécurité et d'évacuation.

Contenu de la formation

Méthode pédagogique :

- Exposés théoriques et applications pratiques

Théorique :

Le feu, le triangle de feu et la combustion
Les causes de l'incendie
Les modes de propagation
Les classes de feu
Les procédés d'extinction et les agents extincteurs
L'attaque du feu
Les extincteurs et les R.I.A. (Robinetts d'Incendie Armés)
Les moyens de secours
Le balisage et l'éclairage sécurité
Le Système de Sécurité Incendie (SSI)
L'alarme et l'alerte
Les numéros d'urgences - La Loi de mai 1996
L'évacuation
Contraintes et impératifs
Le temps d'évacuation
Organisation humaine
Le responsable de l'évacuation -Le Serre- File -Le Guide- File
Que faire une fois dehors ?

Pratique :

Utilisation des différents types d'extincteurs
Mise en œuvre des robinets d'incendie armés (si utilisés dans l'entreprise)

Contrôle des connaissances : par le formateur

Validation de la formation :

Attestation de formation

Effectif prévu : 8 à 12 participants

Durée de la formation :

8 heures – Une journée

Personnes à contacter :

Caroline LAMBERT
Bruno JEAN-FAURE

Lieu de formation :

INS.E.I.T.

Espace Nikaïa
Avenue du Docteur Victor Robini
06200 NICE

Tél. : 04 97 18 11 33

Fax : 04 93 18 02 01

www.inseit.com

email : inseit.formation@wanadoo.fr

OU SUR SITE ENTREPRISE

FILIERE PREVENTION SECURITE